

## Burundi : le Sénat adopte le projet de loi portant statut des anciens chefs d'Etat

@rib News, 23/01/2020 Source Xinhua Le Sénat burundais a adopté le projet de loi portant statut du chef d'Etat à l'expiration de ses fonctions, qui lui accorde notamment une immunité, un logement de fonction, une pension à vie et une allocation unique d'environ 530.000 dollars.

À Gitega, la capitale politique du pays voisine de Bujumbura, 37 sénateurs ont approuvé ce projet de loi, emboitant ainsi le pas aux 100 députés qui l'avaient approuvé mardi dans leur hémicycle à Kigobe dans le nord de Bujumbura. Pendant ce texte devant les sénateurs, la ministre de la Justice, Aimée-Laurentine Kanyana, a affirmé qu'à l'expiration de ses fonctions, un chef d'Etat démocratiquement élu au suffrage universel direct, tels que l'actuel président Pierre Nkurunziza ou le défunt Melchior Ndadaye, assassiné le 21 octobre 1993, mérite "d'être traité dignement" avec des avantages matériels et financiers ad hoc. Ainsi, a-t-elle expliqué, il bénéficiera notamment à l'expiration de ses fonctions d'une maison de "très haut standing" dans un quartier résidentiel de son choix, d'une allocation financière unique d'un milliard de francs burundais (environ 530.000 dollars), d'une immunité semblable à celle d'un président en exercice, d'une intendance, d'une pension mensuelle et d'autres avantages. En revanche, a-t-elle précisé, cette nouvelle loi vient abroger celle promulguée le 9 décembre 2004 dont l'une des lacunes porte sur le fait que le législateur d'alors n'avait pas tenu compte de la manière dont les différents présidents burundais avaient accédé au pouvoir. Ainsi, Mme Kanyana a souligné que cette nouvelle loi n'offrira aucun avantage à des chefs d'Etat burundais dont l'accès au pouvoir s'est fait par voie de coup d'Etat, ainsi qu'à ceux qui cessent leurs fonctions suite à une condamnation pour haute trahison.